



Conférence

Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ?

par Aline Girard

Secrétaire générale d'*Unité laïque*

24 novembre 2021 à l'invitation de l'association *Laïcité et féminisme*



L'enseignement du « fait religieux »ⁱ est un sujet complexe, sur lequel on a souvent tendance à prendre position sur la base de convictions personnelles difficiles à objectiver. Dans mon livre *Enseigner le fait religieux à l'école : une erreur politique ?*ⁱⁱ, j'invite les lecteurs à aller « de l'autre côté du miroir » et au-delà des évidences et du consensus.

Avant d'entrer dans le vif du sujet, je précise **quelques points essentiels** :

- Le point le plus important : **Les programmes scolaires intègrent depuis toujours l'enseignement des religions en tant que « faits de civilisation »** (R. Debray)ⁱⁱⁱ. Les professeurs de littérature, d'histoire, de philosophie ont toujours convoqué l'histoire des religions, comme référence ou objet d'étude littéraire, historique, sociologique, philosophique ou comme source d'inspiration artistique. **La laïcité scolaire n'a jamais interdit d'avoir accès à la culture religieuse, mais je le répète, en tant qu'elle est un fait historico-culturel.**
« Vouloir introduire un enseignement qui existe déjà, c'est bizarre... **C'est donc autre chose [...]** qu'il est question d'introduire pour donner un sens différent aux objets abordés ». (C.Kintzler).
- Autre chose en effet. Nous sommes **en présence d'un événement pédagogique tout à fait mineur, mais face à un événement idéologique**

majeur. L'introduction de l'enseignement du fait religieux n'est pas une question scolaire, mais une question politique.

- **Des influences multiples et puissantes ont été et sont toujours à l'œuvre** : un renouveau du cléricalisme et l'influence déterminante de l'Union européenne.

J'insiste : mon point de vue ne consiste aucunement à mettre fin aux références aux religions dans les programmes scolaires, en tant qu'elles sont des références historiques et culturelles.

Je me permets de vous demander de vous souvenir, tout au long de mon exposé, que ce dont je parle ne concerne pas la pédagogie ou le bien-fondé de l'enseignement de l'influence des religions sur les sociétés depuis la nuit des temps. Je parlerai ici de la matrice idéologique et politique qui a fait naître la notion d'enseignement du fait religieux et a permis que l'EFR contribue de manière décisive à la « cléricatisation » des esprits, en particulier ceux des élèves des collèges et lycées et des enseignants.

Ma présentation sera organisée autour de 5 questions.

Première question : Sur quelles bases s'est concrétisée l'idée d'un tel enseignement ?

Deux rapports sont à l'origine de son introduction en tant que tel : le premier a été produit par Philippe Joutard, historien des religions, qui en 1989 a préparé le terrain. Le second, publié en 2002, est l'œuvre du philosophe **Régis Debray**. C'est le rapport décisif, sur lequel je me concentrerai.

Dans son rapport « **L'enseignement du fait religieux dans l'école laïque** »^{iv}. Debray reprend à son compte le **constat d'inculture religieuse** fait quelques années plus tôt par le recteur Joutard. Cette inculture, selon eux, ne permet plus aux élèves de comprendre le monde qui les entoure. De son côté, Régis Debray insiste sur l'**universalité du sacré**, évidente pour lui qui écrivait qu'il existait un « principe d'incomplétude » obligeant les membres de toute société à se mettre en rapport avec quelque chose de « religieux ».

Régis Debray semble poser une claire distinction « entre **le religieux comme objet de culte et le religieux comme objet de culture** », et pourtant **il voit dans les religions une fonction coalisante, des valeurs fédératrices**, à même de solidifier un lien social menacé, de lutter contre le risque d'une « déshérence collective » et d'un « démembrement communautaire des solidarités civiques », à même aussi de contenir la « montée des opacités, des désarrois et des intolérances, des mal-être et des errances ». De lourdes responsabilités pèsent sur les épaules du fait religieux ! À aucun moment, Régis Debray n'envisage que ce lien social puisse naître hors de l'influence religieuse, de l'idéal laïque par exemple.

Debray incite à passer d'une « **laïcité d'incompétence** » (au sens juridique, le religieux ne nous concerne pas) à une « **laïcité d'intelligence** » (il est de notre devoir de le comprendre). On notera que le choix du terme « incompétence » n'est pas neutre, même utilisé au sens juridique. Péjoratif dans l'acception commune, il induit déjà une réponse qui va de soi. Qui aurait envie d'être incompétent plutôt qu'intelligent ?

Des **décisions ministérielles** ont suivi immédiatement la publication du rapport Debray. La première action fut la création dès 2002 d'un **Institut européen en sciences des religions**. L'IESR a été inspiré par Jean Baubérot, a eu Régis Debray pour premier président et est depuis lors dirigé par des baubéristes. Ce fut le « fer de lance » de la mise en œuvre de la réforme. Cela fut et cela reste un puissant bras armé. J'en reparlerai.

Lors de la mise en œuvre de l'EFR, **beaucoup d'enseignants ont été réticents**, voire hostiles. R. Debray suggérait de les « inciter, rassurer et désinhiber » sur un sujet « à décriper, dépolssiérer et même, osons le mot, à banaliser ».

Après Régis Debray, politiques, sociologues, pédagogues, historiens des religions, philosophes – à quelques exceptions près – ne feront que reprendre avec des variantes les arguments avancés.

Rappelons-nous aussi la légitimation politique de l'EFR par Nicolas Sarkozy, auteur en 2004 de l'essai, « *La République, les religions, l'espérance* ». Son discours de Rome de 2007 affirmant que l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, est resté dans toutes les mémoires.

Vous constaterez plus loin que ces idées sont encore vivaces : contre la vacance de sens de nos sociétés, faisons donc entrer la religion à l'école. La religion serait la quintessence de la recherche de sens, elle donnerait « un sens à la vie » (X. Darcos).

Le projet d'EFR est depuis le début porteur d'ambiguïtés, notamment parce qu'il porte les engagements religieux de certains intellectuels, politiques et scientifiques. Il est donc normal de s'interroger : l'objectif réel de cet enseignement est-il la transmission des connaissances ou au contraire la valorisation des croyances religieuses ? Ne véhicule-t-il pas des « incitations à croire », allant au-delà des aspects culturels et informatifs mis en avant ? Ne s'agit-il pas de « diffuser les doctrines religieuses elles-mêmes et le sens qu'elles donnent au monde ? » Des accents confessionnels incontestables sont perceptibles depuis toujours dans les discours des promoteurs de l'EFR.

Ma première question était « Sur quelles bases s'est concrétisée l'idée d'un enseignement du fait religieux » ? En réponse à cette question, on peut avancer que ce n'est pas une préoccupation légitime devant l'effondrement culturel des élèves qui a animé les concepteurs de cet enseignement. On perçoit aisément que l'on a pris le prétexte de cet effondrement pour réintroduire le religieux dans l'école publique.

Deuxième question : Pourquoi donner une telle visibilité au fait religieux au début des années 2000 ?

Pour les promoteurs de l'EFR, l'école doit intégrer la question religieuse pour permettre la compréhension d'un monde contemporain caractérisé par le « retour du religieux », on l'a dit.

Mais l'objectif est surtout de **faciliter le « vivre ensemble »** de populations multiculturelles animées par des mouvements identitaires. Le « vivre ensemble » : ce mot magique et en réalité vide de sens. L'objectif est aussi d'essayer de **contenir par ce biais certaines revendications de l'islam politique** qui s'expriment dans le cadre scolaire et dans la Cité, depuis l'affaire du voile de Creil en 1989.

Et croyez-moi, je n'extrapole pas, c'est Régis Debray qui le dit. En 2003 dans un colloque, un enseignant l'interroge : « Y-a-t-il un objectif politique derrière cet intérêt pour l'enseignement du "fait religieux" ? Si l'on veut utiliser les enseignants pour calmer les élèves musulmans des banlieues, il faut au moins nous le dire clairement et que nous sachions si nous en sommes d'accord ». R. Debray répond : « Mais bien sûr, c'est bien de cela qu'il s'agit ».

L'objectif d'intégration par le fait religieux est donc immédiatement perceptible.

Ne nous arrêtons pas là, ce serait insuffisant, car l'EFR n'est pas qu'un prétendu moyen de lutte contre des revendications et pratiques liées à l'islam. Il faut aller plus loin pour **comprendre pourquoi et comment l'EFR en tant que tel s'est installé si facilement dans le paysage.**

L'analyse nous permet de distinguer plusieurs éléments conjoncturels.

- **Premier élément conjoncturel : *La réduction des ambitions de l'école***

Depuis plus de quarante ans, on constate **une volonté ininterrompue de réduire les ambitions de l'instruction et d'infléchir le sens de l'école.**

La réforme Haby de 1975 a instauré, avec le collège unique, l'idée d'un « savoir minimal » et d'un « socle de connaissance » dans une perspective utilitariste. Cette nouvelle ère a aussi signé **la fin progressive de la culture classique, la fin des « humanités »**. Selon Joutard et Debray, le vide laissé par cette disparition progressive et la rupture du lien avec le passé devait être en partie occupé par l'EFR.

Mais interrogeons-nous. Pourquoi considérer que seul l'enseignement des faits religieux et des influences spirituelles aurait pour vertu de faire le lien entre le passé et le présent ? Pourquoi seul cet enseignement aurait-il la propriété de « raccorder le court au long terme » (R. Debray) ? Pourquoi pas les langues et civilisations antiques riches en mythes et symboles ?

Par ailleurs, une **série de réformes simplificatrices** a, programmes après programmes, contribué à l'érosion progressive des savoirs, engendré la

confusion conceptuelle et empêché la construction d'une approche analytique et d'une conscience critique chez les élèves.

Ces réformes et leurs conséquences sont parfaitement analysées par **Nadine Wainer**^v, qui commente le rapport Debray au nom de l'Association des professeurs de philosophie. Elle met ainsi en évidence : l'imposition de la méthode globale de lecture qui fait que le mot n'est pas construit, mais révélé ; la destruction de la syntaxe et de l'enseignement de la grammaire qui mettaient en place la logique des fonctions et la construction d'un sens immanent ; l'abandon de la démarche démonstrative en mathématiques et de l'expression d'une pensée dialectique en français ; le renoncement à l'étude de la dimension historique d'une œuvre littéraire au profit d'une catégorisation en genres et registres qui crée une cosmogonie rassurante ; la marginalisation de la dissertation au profit de l'étude de documents qui, explicitement, n'exige aucune autre connaissance que celles fournies par les documents eux-mêmes.

On a interdit aux élèves de se construire une syntaxe du monde. Il ne reste donc plus que la parataxe, c'est-à-dire la juxtaposition sans ordre immanent, ce qui oblige sans cesse à s'en remettre à un ordre transcendant. Nadine Wainer dira qu'en privant les élèves des moyens de maîtriser la « syntaxe de la pensée » (« articulation au niveau des sons, des signes linguistiques, des signes mathématiques et de la chronologie historique »), on a instauré une « **école de la révélation** ». **La demande de religion devient le corollaire de la perversion des buts de l'école et d'un abandon de ses ambitions et « l'enseignement des religions [est le], dernier maillon de la destruction d'un ordre mondain au profit d'un accrochage céleste ».**

Je vous incite à lire ce texte essentiel pour comprendre les mécanismes de l'effondrement cognitif à l'œuvre chez les élèves. Cet effondrement cognitif participe à la déconstruction de l'école publique comme creuset de la formation du citoyen.

Jean-Claude Milner, dès 1984 dans son livre *De l'école*, dénonce une volonté de « **construire une école disjointe de toute référence aux savoirs** » et de remplacer la transmission des connaissances par une « éducation au vivre ensemble » dans une école « lieu de vie » et non plus « lieu de savoir ». Et il

identifie dans cette évolution une influence chrétienne-démocrate sur laquelle je reviendrai.

De ces décennies de réformes et de pédagogisme, l'école est sortie affaiblie.

- **Deuxième élément conjoncturel : *l'offensive cléricale en France et en Europe***

Depuis le milieu du 20^{ème} siècle, partout **le religieux a fait un retour en force**. On constate une « **prolifération du croire** » (R. Descoings). **Ce contexte ne pouvait que favoriser une offensive cléricale, à la fois en France et en Europe.**

En France tout d'abord.

Depuis la fin des années 1950, le rôle fédérateur de l'école publique, pilier de la République laïque et universaliste, est affaibli par la **détermination constante à renforcer la puissance de l'école confessionnelle**. À partir de la loi Debré de 1959, véritable brèche institutionnelle^{vi}, est mise en œuvre une coopération avec les églises, qui crée un **dualisme scolaire** de plus en plus marqué. Des **financements massifs** sont attribués **par tous les échelons de la puissance publique à l'école privée sous contrat**, principalement catholique : en 2017, près de 19 milliards d'euros de subventions directes et indirectes. **L'impôt finance donc la presque totalité des frais de fonctionnement des établissements privés, ce qui est une anomalie unique en Europe. La France se distingue ainsi des autres pays européens, et même des Etats-Unis.**

Pour l'Église catholique l'enjeu est, au-delà des aspects financiers, d'une importance extrême car, selon Eddy Khaldi, « dans une société toujours plus sécularisée, l'école catholique [...] reste aujourd'hui **la dernière et seule vitrine de visibilité sociale de l'église** ». L'école publique est d'autant plus fragilisée et dévaluée par rapport à l'école privée que les classes moyennes et supérieures, dont la pression et les exigences sur la qualité de l'enseignement sont un des moteurs de l'amélioration constante de l'école, fuient le public au profit du privé.

Mais le piège dans lequel est enfermée la puissance publique ne concerne bien sûr pas que l'école privée catholique. Puisque nous sommes à Lille,

évoquons l'obligation de versement d'une subvention près de 300 000 euros au lycée privé musulman **Averroès**^{vii}.

Offensive cléricale en Europe ensuite.

Pour l'Europe, la composante religieuse de la société a toujours été une donnée fondamentale. Et cela n'a rien d'étonnant puisque le projet de construction européenne a été porté majoritairement par les Chrétiens-démocrates.

Une anecdote : **Robert Schumann** et **Alcide de Gasperi**, deux des pères de l'Europe, sont en voie de béatification par le Vatican. Deux hommes dont la foi a imprégné la pensée et l'action politiques.

À Bruxelles, à Strasbourg, plusieurs milliers de **lobbystes religieux**, renforcent au quotidien l'influence des religions. Construction européenne et collaboration œcuménique vont de pair. Les organismes religieux sont les bienvenus. Ils fabriquent du lien social européen et donnent ainsi « **une âme à l'Europe** », pour citer Jacques Delors, chrétien engagé qui a mis ses convictions religieuses au service de la construction européenne... et réciproquement. En 1998, le Conseil de l'Europe recommande aux États membres, **pour assurer la cohésion sociale**, de « favoriser l'expression culturelle et sociale des religions », de « promouvoir de meilleures relations avec et entre les religions » et de **promouvoir l'éducation en matière religieuse**.

De 1998 à 2002, date du rapport Debray, c'est le temps de l'infusion. Mais il est évident que les décisions qui ont été annoncées à la suite de la publication du rapport étaient déjà prêtes à être appliquées. Ces décisions sont les conséquences directes des recommandations de 1998. Nous, Français, ne sommes généralement pas assez attentifs aux effets des textes européens sur le fonctionnement de nos propres institutions, même les plus cruciales comme l'école.

Dans cette Europe-là, aux tendances cléricales, **la France laïque et républicaine est un trouble-fête**. Des influences multiples ont agi pour que le « mouton noir » (R. Debray) s'aligne sur le modèle communautaire et la norme

européenne. L'introduction de l'EFR dans l'école publique française fait partie de la mise en conformité de la France.

- **Troisième élément conjoncturel : *un contexte politique et social opportun***

Rappelons que la décision d'introduire l'EFR prend place entre 1989 et 2004, à un **moment où la religion est ostensiblement présente dans l'école laïque, depuis l'affaire du voile de Creil et jusqu'au vote de la loi de 2004**. Le terreau était fertile et les esprits étaient préparés.

Ma deuxième question était : Pourquoi donner une telle visibilité au fait religieux au début des années 2000 ? L'enseignement du fait religieux est la résultante de deux forces déterminantes : le renouveau du cléricisme et l'influence de l'Union européenne à un moment de flottement de la doctrine laïque sur le sujet (avant la loi de 2004).

Troisième question : Les objectifs assignés à l'enseignement du fait religieux ont-ils été atteints ? Près de 20 ans après, quels constats peut-on faire ?

Le religieux et son versant intégriste ont fait une irruption fracassante et traumatisante dans notre société sécularisée, créant une tension constante qui atteint des pics aigus quand se produisent des événements perturbants comme les attentats terroristes ou quand des revendications convictionnelles ou des pratiques prosélytes heurtent la population par leur hyper-visibilité.

Dans un autre registre, on peut pointer une **porosité accrue entre politique et religion**. En France, pensons au discours d'Emmanuel Macron aux Bernardins en 2018 devant la Conférence des évêques de France (« réparer » le lien entre l'Église et l'État « qui s'est abîmé »), pensons au recours de plus en plus fréquents aux avis des responsables des cultes), mais aussi en Europe avec par exemple la nomination d'un envoyé spécial « pour la promotion de la liberté de religion et de croyance».

La religion occupe donc le devant de la scène.

En parallèle à quoi assiste-t-on ?

À l'explosion des revendications minoritaires, du communautarisme, des dérives identitaires, des positions raciales et indigénistes. Tout cela est dans les médias. Nous vivons sous la pression des théories « woke » : intersectionnalité, néo-féminisme, droits dissociants, nouvelles formes de censure, concurrences mémorielles, fantasmes de racisme systémique. Et nous vivons une époque où tout désir et toute pulsion doivent se transformer en droit. À l'arrière-plan agissent des groupes de pression, des intellectuels et universitaires à la pensée égarée, des médias inconscients ou complices, porteurs d'une nouvelle hégémonie culturelle.

Parmi les autres signes inquiétants, citons :

- **La confusion entre connaissance et croyance** avec l'émergence d'une irrationalité et d'une contestation d'origine religieuse qui menacent l'enseignement de nombreuses disciplines. Certains pensent qu'il y a plusieurs vérités : la vérité du savoir et la vérité de la croyance et qu'elles se valent.
- **La réintroduction, sans le nommer, du délit de blasphème** (Charlie, Mila).
- **La cléricatisation du vocabulaire**, avec un **prêt-à-penser aux connotations religieuses** : bien commun ; bienveillance ; tolérance, sollicitude, soin mutuel, dévouement, compassion ; réparation, repentance. Qui parle encore de « fraternité universelle » ? Qui parle encore de solidarité ?

Notre société vit dans un chaos existentiel. La République semble ne plus croire en ses principes et ses valeurs universalistes. Les lois de liberté sont accusées d'être liberticides.

La laïcité est de plus en plus « adjectivée » : plurielle, inclusive, positive, bienveillante, européenne, laïcité d'intégration, laïcité de reconnaissance et de dialogue, voire, comble de l'oxymore, la « laïcité concordataire » de Monsieur Baubérot ! Elle est rabattue sur la coexistence interreligieuse et l'interconvictionnalité. Elle est souvent **réduite à la liberté de croire et de ne**

pas croire et l'on n'hésite pas à faire prévaloir une liberté de religion sur la liberté de conscience et la liberté d'expression, piliers de notre République laïque, qui sont menacées. Ce faisant, on oublie les non croyants, pourtant majoritaires en France.

Et l'école dans tout ça ? L'école est la chambre d'écho de notre société.

Je rappellerai pour mémoire ces documents-choc du début des années 2000 : le livre de Georges Bensoussan « **Les territoires perdus de la République** » et le **rapport Obin** sur *Les signes et manifestations d'appartenance religieuse dans les établissements scolaires*.

Quelques constats glaçants, qui ne sont certes pas ceux que l'on fait dans tous les établissements, mais le mal s'étend : revendications religieuses de plus en plus affirmées (prescriptions alimentaires, calendrier scolaire) ; rejet des symboles de la République et des célébrations citoyennes, comme les minutes de silence ; refus de la mixité ; contestation de plus en plus marquées des contenus d'enseignement et de la parole des enseignants ; refus d'apprentissages, en particulier en sciences de la vie et en histoire avec notamment le refus du cours sur la Shoah ; hostilité à certaines pratiques collectives (sport, musique), prosélytisme, antisémitisme, violence.

En contrepoint, **chez les enseignants, un grand désarroi**, avec le « sentiment de livrer un combat contre l'obscurantisme », avec l'obligation d'interrompre des cours et de pratiquer « une autocensure préventive et pas toujours consciente ». Cependant, de plus en plus fréquemment, les jeunes enseignants sont eux-mêmes les produits de cet enseignement déconstruit issu de la succession des réformes des quarante dernières années. Ils sont réceptifs aux idées individualistes et communautaristes et intègrent depuis leur enfance le fait religieux dans leur système de références.

L'assassinat de Samuel Paty, en octobre 2020, a été un traumatisme pour les enseignants et pour le pays. Tous nous avons pris conscience des dangers extrêmes qui menacent la liberté de conscience au sein de l'institution scolaire.

Pour compléter ce sombre tableau de l'école, mentionnons que, dans la même période :

- les **programmes scolaires** ont été de plus en plus orientés vers l'acquisition de « compétences », de « savoir-faire » et de « savoir-être », au détriment des savoirs disciplinaires et de la distance critique suivant en cela les recommandations de l'OCDE^{viii} ;
- **l'enseignement des langues et cultures d'origine**, effectif depuis 1970, a contribué à assigner les enfants d'immigrés (Turquie, Maghreb) à l'identité de leurs « ancêtres » ;
- les **écoles privées hors contrat se multiplient** (30 créations par an au début des années 2000 ; 125 par an en moyenne depuis 2016), marquant **l'intégrisme religieux et la marchandisation de l'enseignement**.

La **différentialisation de l'enseignement s'est inexorablement accentuée**, créant des générations d'élèves, puis d'adultes, susceptibles de vivre en marge de la République laïque.

A la question : Les objectifs assignés à l'EFR – favoriser le « vivre ensemble », inciter à la compréhension mutuelle – ont-ils donc été atteints ? Non de toute évidence.

On peut même avancer que l'EFR participe de la tension interconvictionnelle que l'on ressent de plus en plus souvent dans les établissements d'enseignement secondaire.

Quatrième question : En quoi l'enseignement du fait religieux a-t-il contribué à l'évolution vers une conception biaisée de la laïcité ?

Face à cet échec incontestable, il faut à nouveau se poser la question de la légitimité de l'enseignement du fait religieux

Entendons-nous bien, je le rappelle, il ne s'agit pas de mettre fin à l'enseignement des religions en tant que « faits de civilisation ». Cependant, le fait que l'on accorde une place particulière au « fait religieux », qui, plus que la littérature, l'histoire, la philosophie, mériterait d'être sauvé du naufrage des humanités, n'est pas anodin, comme on l'a vu.

Comme le dit C. Kintzler avec une grande acuité, avec l'EFR une **prescription implicite invite les élèves à se reconnaître dans la position religieuse**, dans la relation à Dieu, comme des êtres religieux membres de communautés, et à croire que le rassemblement ne s'effectue que par la croyance. L'appartenance religieuse supposée de l'élève est sollicitée, alors qu'une école républicaine et laïque devrait au contraire lui en épargner le poids.

La présence de l'effet religieux piège désormais toute pensée. Il deviendra bientôt impensable qu'une cité puisse avoir pour fondement autre chose qu'un lien sacré, **un lien politique par exemple**. On laisse entendre aux élèves que l'ordre du monde est défini par le divin. C'est une apologie du convictionnel, une disqualification de la pensée non religieuse.

Une anecdote signifiante : le samedi 18 septembre 2021, Abdenour Bidar, inspecteur général de l'Éducation nationale, membre du Conseil des sages de la laïcité de l'Éducation nationale, déclare au 28' d'Arte qu'il est fondamental d'enseigner les religions à l'école – les religions et non le « fait religieux » - pour assouvir la quête de sens « essentielle à nous, les êtres humains » et pour prendre acte de la multiculturalité de la France d'aujourd'hui^{ix}.

La boucle est ainsi bouclée, de Régis Debray à Abdenour Bidar.

L'enseignement du fait religieux est donc bien en phase avec cette société envahie par le religieux dans laquelle nous vivons. Mais n'oublions pas que la défense de cet enseignement est aussi un acte militant, une **stratégie politique appuyée sur une nébuleuse d'influence**.

Des accointances idéologiques irriguent l'ensemble de ce réseau d'influence. Les postes-clés sont occupés par des acteurs porteurs de cette conception biaisée de la laïcité. Ils affirment ainsi que la religion peut jouer un rôle décisif dans le contexte social et politique de nos sociétés post-industrielles, qu'ils décrivent comme post-séculières. L'affaiblissement de notre laïcité doit beaucoup aux actions que mène cette alliance, jusque dans les plus hautes sphères de notre organisation politique.

Deux organismes sont au cœur de ce réseau : **l'Observatoire de la laïcité (2007-2021) et l'Institut européen en sciences des religions**, devenu en 2021

l'Institut d'étude des religions et de la laïcité (IREL). Ils ont assuré sans jamais faillir la promotion de l'EFR et mettent aujourd'hui en musique l'extension de celui-ci.^x

Il faut savoir que, comme on pouvait le craindre, l'EFR échappe désormais aux seuls enseignants des écoles, collèges, lycées. **La présence, dans les établissements scolaires de tous niveaux, d'associations ancrées dans le milieu interreligieux s'est étoffée et affirmée.** Par les interventions de ces associations, la formation au fait religieux est ainsi partiellement déléguée au privé et est devenue une matière en soi, en contradiction absolue avec les décisions officielles. Qui plus est, elle est diffusée et transmise par des organismes aux convictions religieuses affirmées. Ces associations ont nom, par exemple, **Coexister et Enquête**^{xi}. Elles interviennent au sein de l'école publique, notamment dans le cadre d'activités périscolaires, hors donc du contrôle des enseignants. Elles sont agréées par le ministère de l'Education nationale et ont été portées par l'Observatoire de la laïcité. Elles bénéficient d'importants financements, publics et privés, notamment grâce au soutien de réseaux philanthropiques, véritables groupes de pression.

L'offensive cléricale est protéiforme. L'enseignement du fait religieux en fait partie. Aux manettes un réseau militant d'inspiration chrétienne, en position d'influence, en phase et en lien avec les acteurs européens et souvent avec les fondamentalistes américains.

Mais n'oublions jamais qu'une **convergence des luttes** s'est installée **avec l'islam traditionaliste.** C'est une sorte d'**œcuménisme revisité**, qui produit un mouvement interconfessionnel tendant à promouvoir des actions communes, non plus entre les divers courants du christianisme, mais avec pour objectif l'« unité visible des religions ».

A la question : l'enseignement du fait religieux a-t-il contribué à l'évolution vers une conception biaisée de la laïcité ? La réponse est oui.

Dernière question : Que faire ?

Je vous propose **quatre champs de réflexion, inévitablement liés quand on traite du fait religieux : la question de l'islam, la laïcité, l'école, la situation des femmes et l'avenir des filles. Et dans ces quatre domaines, il y a urgence.**

1. La question de l'islam

On a bien perçu qu'un des objectifs de l'enseignement du fait religieux était, comme l'a écrit Régis Debray « d'offrir, au sein de l'école, un champ d'expression à l'islam pour préserver les banlieues des violences et des intégrismes » pour faciliter le « vivre ensemble ». D'autres l'ont dit ensuite.

L'EFR a-t-il atteint son objectif ? Non, en rien.

Les constats établis par Georges Bensoussan et J.-P. Obin en 2002 et 2004 se trouvent confirmés dans leurs livres respectifs de 2017 et 2020.

La pensée magique ne suffit pas à modifier la réalité et il serait temps de ranger l'illusion qu'est l'EFR au magasin des accessoires. Comme pour l'enseignement des langues d'origine, l'accueil de la religion dans l'école a démontré qu'il est un frein à l'émancipation et à l'intégration et un accélérateur de la communautarisation.

2. La laïcité

Sondage après sondage, les Français affirment massivement leur attachement à la laïcité qui est considérée comme le socle de la cohésion nationale, mais 7 Français sur 10 pensent qu'elle est aujourd'hui en danger. La laïcité est plébiscitée dans toutes les catégories de la population, mais deux ensembles se distinguent : les jeunes et ceux qui se déclarent musulmans, où les pourcentages des enquêtes sont souvent inversés.

Plusieurs études, parues entre 2018 et 2021, présentent des résultats inquiétants. On y apprend que les jeunes sont majoritairement favorables au port de signes religieux ostensibles dans les collèges et lycées et au port de tenues religieuses par les parents accompagnateurs. Ils ont une vision totalement infra-politique de la laïcité ; les lois « laïques » sont perçues par

beaucoup de lycéens comme discriminatoires envers les musulmans et un « droit au blasphème » n'est reconnu que par une courte majorité de lycéens.

Nous avons toutes les caractéristiques d'une américanisation des esprits et d'une « génération offensée » (C. Fourest). Pour ces jeunes le « **respect est érigé en principe** » comme disait Charb. Pour ces jeunes, l'irrespect et la moquerie envers les religions sont proprement inconcevables.

On observe désormais un **véritable clivage entre les jeunes et le reste des Français**, clivage qui s'accroît si l'on considère, parmi les jeunes, ceux qui s'affirment musulmans. Rappelons-nous ce qu'a dit Jean-Pierre Obin il y a quelques années : « Une partie de la jeunesse est en train de faire sécession par rapport à la nation française ».

3. L'école

L'école est l'avenir de notre République et de notre laïcité.

En quinze ans les changements politiques, sociaux et culturels de notre société ont été spectaculaires. En quinze ans, la France a changé de visage. Son école et sa jeunesse aussi.

La dénaturation et l'affaiblissement de l'école ont fait des dégâts considérables chez les jeunes.

Nos attentes sont claires. L'école publique doit former des esprits structurés, critiques, rationnels et libres. L'école publique doit former des citoyens et non des agents économiques, elle doit transmettre une culture humaniste générale visant l'universel.

Nous plaçons pour une **réintroduction des « humanités »**, qui désignent certes au sens classique du terme un ensemble de disciplines (philosophie, langues anciennes, littérature, histoire, etc.), mais qui surtout révèlent une position face au savoir, une position critique, où la pensée est aux prises avec elle-même et où le sujet pensant se rend compte que rien ni personne ne peut lui délivrer de l'extérieur une vérité clé en main à laquelle il devrait se référer.

Restons néanmoins sur la question de l'EFR et de la laïcité. Dans mon livre, je faisais quelques recommandations, que je vais rapidement rappeler :

- **Supprimer des programmes la mention d'un enseignement du fait religieux et continuer à aborder les religions comme tout autre fait politique et culturel. Ni plus, ni moins.**
- **Former de manière approfondie les enseignants, mal préparés, à l'histoire des religions et aux questions religieuses**, notamment sous l'angle politico-culturel, en leur rappelant sans cesse l'objectif d'une telle formation : **elle est destinée à leur donner les moyens de faire face à l'extension du domaine du religieux à l'école.** Il faut qu'ils soient au quotidien en mesure de comprendre, de désamorcer, d'affronter des situations de contestation religieuse, et non de se laisser entraîner dans des controverses religieuses. Il faut aussi impérativement maintenir hors de l'école ces associations inter-convictionnelles que j'ai évoquées, qui interviennent face aux élèves et qui forment les enseignants.
- **Réaffirmer avec fermeté le caractère laïque de l'école**, qui n'a pas à accompagner les élèves « dans leur quête spirituelle ou identitaire » ni, comme le recommandait l'Observatoire de la laïcité en 2015 après les attentats, à prendre en compte au sein des programmes scolaires « toutes les cultures convictionnelles et confessionnelles présentes sur le territoire de la République ».

L'école laïque a pour mission de former des citoyens universalistes et, pour ce faire, il faut **réinstaurer le caractère laïque de l'enseignement.** Les enseignants doivent bénéficier d'une formation disciplinaire solide, qui les mettra en mesure d'avoir confiance en eux et de prendre le recul nécessaire à toute approche laïque. Cela suppose néanmoins que l'on enseigne aux futurs professeurs ce qu'est la laïcité et son histoire.

- **Mieux former les enseignants aux valeurs de la République et à la laïcité**

Au lendemain de l'assassinat de Samuel Paty, J.-M. Blanquer a demandé à Jean-Pierre Obin un rapport sur « La formation des personnels de l'Éducation nationale à la laïcité et aux valeurs de la République » que celui-ci lui a remis le 18 mai 2021.

Les constats établis par Obin sont effrayants : « Chez beaucoup d'élèves se développe l'idée d'une laïcité coercitive voire punitive, conçue pour brider l'expression des religions, et l'idée d'enseignants insensibles voire hostiles à leurs convictions, dispensant un enseignement ignorant une part essentielle de leur vie ».

Les mesures qu'il propose participent toutes au même but : « **Donner à nos enseignants et à l'ensemble de nos personnels, et en particulier aux plus jeunes qui arrivent dans la fonction publique, les moyens de se situer et d'agir dans un monde où les repères ont tendance à se brouiller et les certitudes d'hier à s'estomper. Les valeurs de la République devraient constituer pour ceux qui s'engagent à servir la Nation des repères pérennes.** »

Le ministre de l'Education nationale s'est immédiatement emparé des recommandations de ce nouveau rapport Obin pour mettre en place, **à partir de la rentrée 2021, une formation sur quatre ans.** Mille formateurs issus de toutes les académies et de tous les départements bénéficient d'une formation renforcée et intensive. Ce réseau de formateurs est composé de professeurs, personnels de direction et autres personnels (administratifs, sociaux et de santé) de l'Education nationale. Ils organiseront par la suite des formations dans chaque école, collège ou lycée, à destination de tous les personnels, quel que soit leur statut.

4. Pour terminer, j'évoquerai l'influence de cette cléricisation de l'école sur la situation des femmes et l'avenir des filles.

Dans son ouvrage « Trois leçons sur l'école républicaine »^{xii}, le sociologue Eric Maurin a comparé l'évolution de la scolarité des filles et des garçons de familles musulmanes et non musulmanes avant et après l'interdiction des signes religieux à l'école

L'enquête qu'il a menée sur l'interdiction du port du voile à l'école conclut que cette mesure s'est traduite par une **spectaculaire, massive et durable amélioration des performances scolaires des jeunes filles de familles musulmanes.**

L'interdiction du hijab au sein de l'enceinte scolaire offre aux filles l'indispensable « **respiration laïque** » pour reprendre la formule de C. Kintzler. Pendant le temps scolaire, elles ne sont plus assignées à leur identité musulmane, elles échappent à la prescription, elles n'ont plus sur les épaules le poids du dogme et de la pression familiale. L'école offre à celles qui veulent s'en saisir la liberté de pensée, la liberté de conscience et la liberté d'expression.

Or le dispositif idéologique installé par la visibilité donnée au fait religieux, au prétexte d'une nécessaire ré-acculturation des élèves à une histoire culturelle marquée par les événements liés aux religions, fait « entrer par la fenêtre » ce que la loi de 2004 a permis de chasser par la porte, à savoir la pression identitaire et normative pesant sur les élèves.

Cette pression s'exerce en absolue priorité sur les jeunes filles pour briser dans l'œuf toute velléité d'émancipation et les soumettre aux standards intégristes les plus exigeants. Ces standards commencent toujours par le voilement des femmes et des jeunes filles, compte tenu de l'obsession intégriste pour l'impureté du corps des femmes.

Le récent et lamentable épisode de la **campagne pro-hijab du Conseil de l'Europe**^{xiii} n'est pas un hasard, mais bien une victoire de la stratégie intégriste et radicale d'implantation d'un islam rigoriste en Europe. Nous sommes confrontés avec la campagne « La beauté est dans la diversité comme la liberté est dans le hijab » à une **aterrante inversion des valeurs** qui fait de l'accessoire vestimentaire le plus sexiste et discriminant que l'homme ait inventé le symbole de la beauté et de la liberté.

Il n'y a pas plus de hasard dans cette campagne européenne que dans la pression constante à laquelle ces extrémistes soumettent l'école de la République pour y acclimater leur orthopraxie maximaliste.

Quelques mots de conclusion

Avoir cédé aux représentations européennes consistant à placer une liberté de religion - qui n'existe pas dans le corpus philosophique et institutionnel français

- devant la liberté de conscience et l'émancipation, avoir cédé en intégrant dans l'école publique le concept d'enseignement du fait religieux est bien une défaite de la République laïque.

Par rapport aux objectifs pédagogiques et sociétaux qu'on lui avait officiellement assignés, l'enseignement du fait religieux est un échec patent. Malgré cela, il n'est aucunement remis en cause. J'espère avoir fait apparaître que c'est bien « autre chose » que l'on a introduit avec l'enseignement du fait religieux : **la contribution de l'école publique à la formation de sujets religieux plutôt que de citoyens émancipés.**

-
- ⁱ Afin d'alléger le propos, le sigle « EFR » remplace parfois l'expression « Enseignement du fait religieux ».
- ⁱⁱ Aline Girard, *Enseigner le fait religieux à l'école publique : une erreur politique ?* Paris, Minerve, 2021.
- ⁱⁱⁱ Je ne peux, dans une conférence de 30 minutes, indiquer mes sources pour chacune de mes citations ou de mes affirmations. Celles-ci sont cependant très précises et validées et proviennent directement des textes publiés ou des discours prononcés par les protagonistes. Je renvoie donc à mon livre et confirme de la manière la plus claire que ce qui est dit ici, malgré parfois l'énormité des propos rapportés, est strictement factuel.
- ^{iv} <https://www.vie-publique.fr/rapport/25911-lenseignement-du-fait-religieux-dans-lecole-laique>
- ^v <http://www.appep.net/mat/2012/06/wainer01.pdf>
- ^{vi} La loi Debré est le » produit d'une offensive confessionnelle inédite et d'une victoire écrasante des forces anti-laïques » Jean-Paul Scott
- ^{vii} L'affaire a récemment défrayé la chronique puisque le Président de la région entendait soustraire sa collectivité à l'obligation de verser l'habituelle dotation régionale, l'établissement étant soupçonné de recevoir des financements du Qatar et de diffuser « de manière sournoise une conception de l'islam qui n'est autre que l'islamisme ». Le Tribunal administratif de Lille, puis le Conseil d'Etat ont obligé Xavier Bertrand verser la subvention. Ayons conscience que son initiative n'était en rien une position de principe contre le financement de l'école privée, mais une décision purement conjoncturelle.
- ^{viii} A lire avec intérêt : <https://www.mezetulle.fr/ocde-et-terra-nova-une-offensive-contre-lecole-republicaine/>
- ^{ix} <https://unitelaique.org/index.php/2021/11/27/inspecteur-general-de-leducation-nationale-ad-majorem-dei-gloriam/>
- ^x L'efficacité et la pugnacité des individus et organismes qui composent cette nébuleuse sont étonnants. En témoigne la création de La Vigie de la laïcité par ceux-là mêmes qui ont déformé la notion de laïcité et ont été évincés de la sphère gouvernementale, Messieurs Bianco et Cadène. Accompagnés de Jean Baubérot et de quelques autres (Portier, Zuber).
- ^{xi} Le slogan d'Enquête : « Education à la laïcité **par** les faits religieux » laisse songeur.
- ^{xii} Eric Maurin, *Trois leçons sur l'école républicaine*, Paris, Le Seuil, 2001.
- ^{xiii} <https://unitelaique.org/index.php/2021/11/03/le-conseil-de-leurope-appelle-les-femmes-a-se-soumettre-au-joug-islamiste/>